



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 février 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-02-37 / OFFRE DE SERVICE SOUTIEN COMPTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère travail avec le système comptable Sygem;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech a augmenté les prix pour le service à la clientèle et que le service est difficile à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yannick Trépanier et appuyé par la conseillère Caroline Pinette et résolu,

QUE le Conseil accepte le soutien de monsieur Pascal Lemelin pour le système comptable pour les tarifs suivant;

Heure à l'unité 99.00\$

Banque de 25 heures (95.00\$ x 25) 2375.00\$

Banque de 50 heures (90.00\$ x 50) 4500.00\$

Banque de 100 heures (85.00\$ x 100) 8500.00\$

Banque de 200 heures (80.00\$ x 200) 16 000.00\$

Tous les déplacements seront facturés à 0.70\$ du kilomètre

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 février 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière